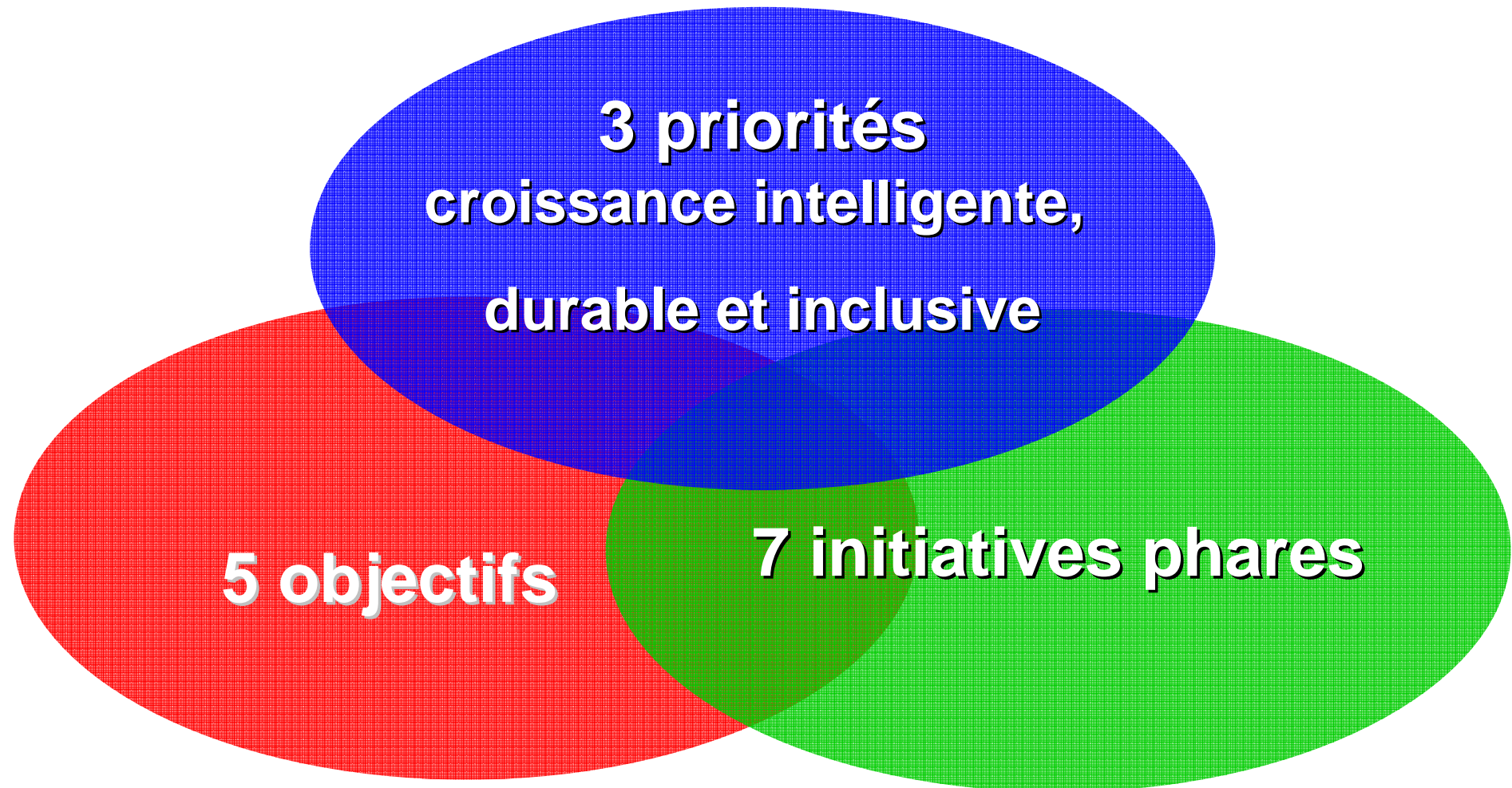

LA POLITIQUE DE COHESION ET LE FONDS SOCIAL EUROPEEN APRES 2013

DG Emploi, affaires sociales et inclusion



Europe 2020

Le cadre politique



Europe 2020

5 objectifs clés communautaires (dont 3 pour l'emploi, l'éducation et la dimension sociale)

	2020		niveau actuel	
	UE	FR	UE	FR
Taux d'emploi (20-64)	75%	75%	68,6% (2010)	69,1%
Investissements R&D	3%	3%	2% (2009)	2,2%
Niveau de diplômes universitaires	>40%	50%	33,6% (2010)	43,5%
Déscolarisation précoce	<10%	9,5%	14,1% (2010)	12,8%
Lutte contre la pauvreté	-20 M	- 1,6 M	113,7 M (2009)	11,1 M
Climat et énergie	20/20/20			

Europe 2020

4 lignes directrices intégrées pour l'emploi, l'éducation et la dimension sociale

- Augmenter la participation au marché du travail, lutter contre le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi
 - Développer une main d'oeuvre compétente
 - Améliorer les performances des systèmes éducatifs et la participation à l'enseignement supérieur
 - Promouvoir l'inclusion sociale
-
- ***Deux recommandations « emploi » pour la France en 2011***



Politique de cohésion après 2013

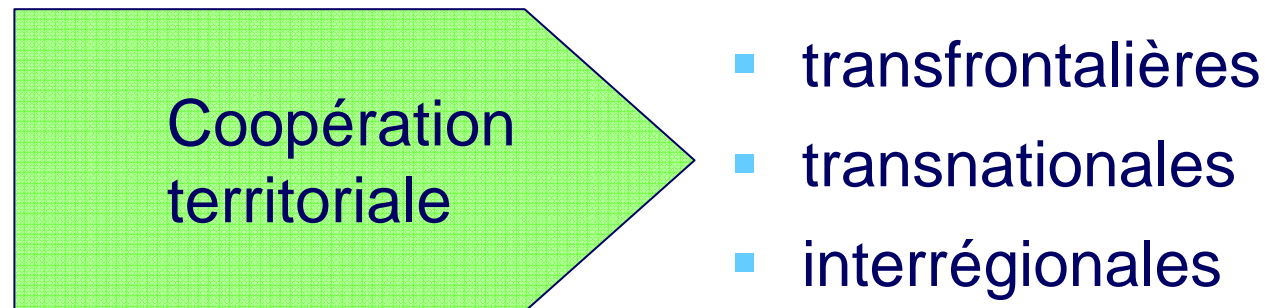
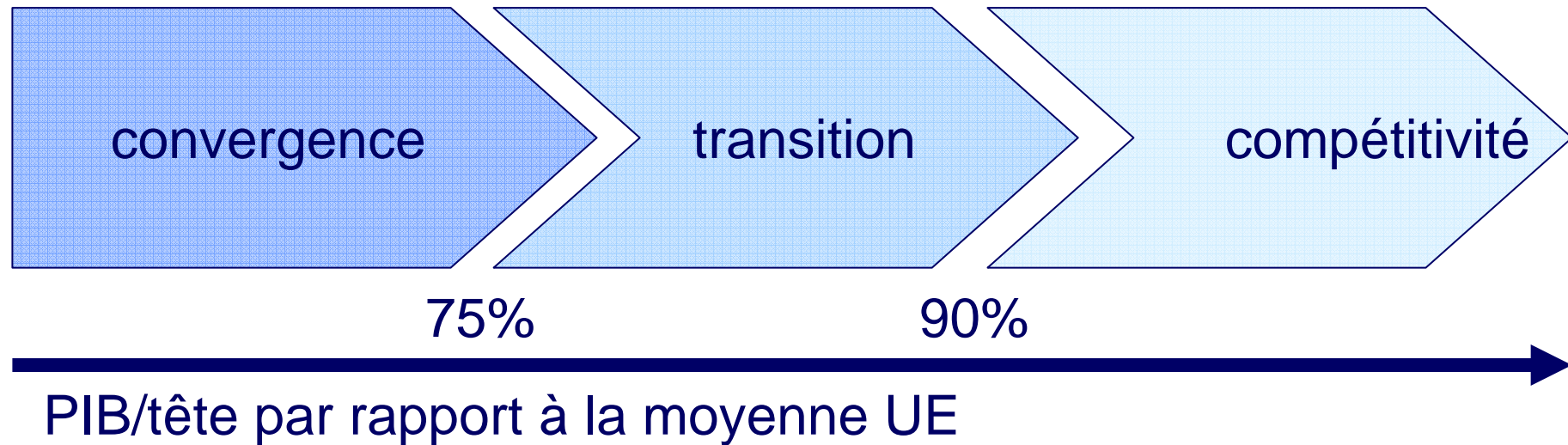
Les grand principes

- La cohésion économique, sociale et territoriale et la contribution à EU 2020
- Le renforcement de l'approche stratégique
- L'accent sur les résultats
- La simplification dans la mise en œuvre
- Un partenariat renforcé



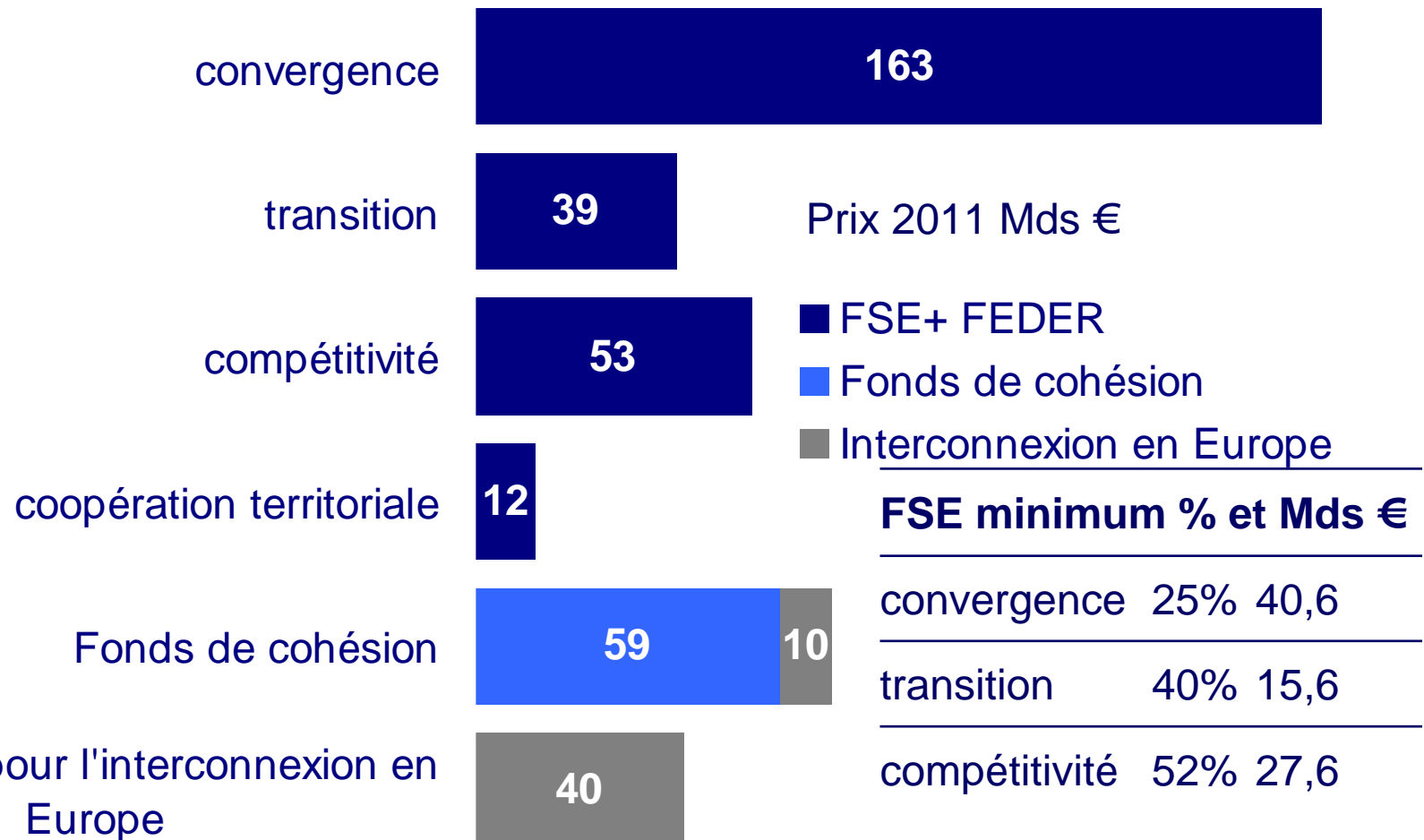
Politique de cohésion après 2013

3 types de régions



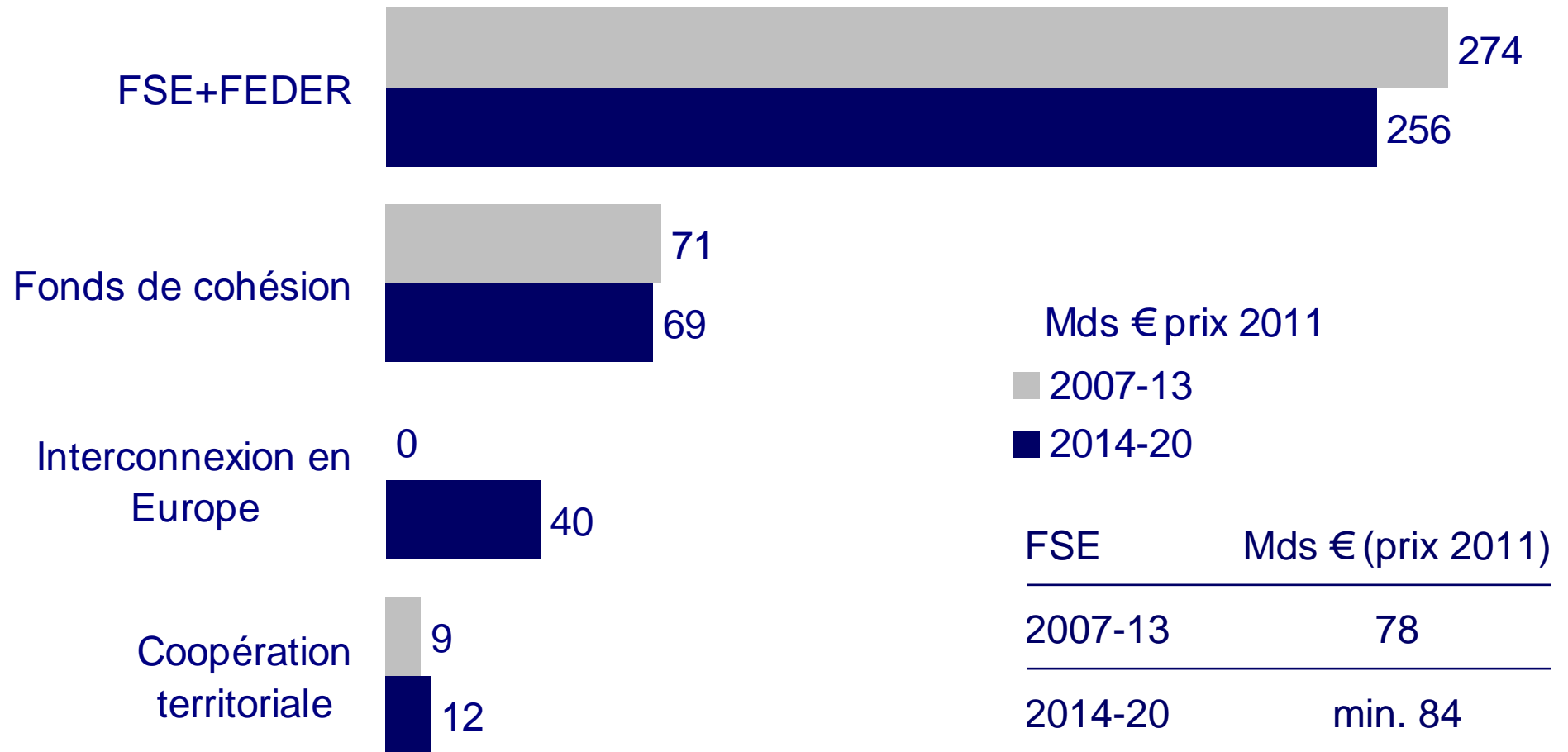
Politique de cohésion après 2013

376 milliards € 2014-2020



Politique de cohésion après 2013

376 milliards €2014-2020



Politique de cohésion après 2013

Renforcement de l'approche stratégique

- **Concentration thématique sur EU 2020**
 - 11 objectifs thématiques pour tous les fonds (règlement général)
 - 4 objectifs thématiques spécifiques au FSE = déclinés en 18 priorités d'investissement
 - concentration par programme : selon le type de régions, 60%, 70% ou 80% des fonds FSE sur 4 priorités d'investissement
 - Concentration au niveau national : 20% des fonds FSE sur l'objectif inclusion sociale

- **Accent sur le FSE : minimum par catégorie de régions**
 - 25% pour les régions moins avancées
 - 40% pour les régions en transition
 - 52% pour les régions les plus développées



Politique de cohésion après 2013

Des fonds complémentaires ciblés sur des objectifs thématiques liés à EU 2020

- Emploi /mobilité professionnelle (FSE)
- Education, compétences et formation continue (FSE)
- Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté (FSE)
- Capacité institutionnelle (FSE)
- Compétitivité PME, secteur agricole, secteur de la pêche et aquaculture
- Transports durables et réseaux d'infrastructures clés
- Environnement
- Adaptation au changement climatique, prévention des risques
- Adaptation à une économie pauvre en carbone (tous secteurs)
- RDT & innovation
- TIC : accès, qualité



Politique de cohésion après 2013

Les quatre objectifs spécifiques au FSE

- 1. Promotion de l'emploi et de la mobilité professionnelle**
- 2. Education, compétences et formation tout au long de la vie**
- 3. Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté**
- 4. Renforcement des capacités institutionnelles et administratives**



Politique de cohésion après 2013

1. Promotion de l'emploi et de la mobilité professionnelle

- Accès à l'emploi pour demandeurs d'emploi et personnes inactives, soutien à la mobilité professionnelle
- Intégration durable sur le marché du travail des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études, ne suivent pas de formation
- Activité indépendante, entrepreneuriat et création d'entreprise
- Égalité hommes / femmes et conciliation travail / vie privée
- Adaptation des travailleurs, entreprises et entrepreneurs au changement
- Vieillesse active et en bonne santé
- Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail



Politique de cohésion après 2013

2. Education, compétences et formation tout au long de la vie

- Réduction de l'abandon scolaire précoce et promotion de l'égalité d'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de bonne qualité
- Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'ouverture de l'enseignement supérieur et équivalent en vue d'accroître la participation et les niveaux de qualification
- Améliorer l'accès à la formation tout au long de la vie, mise à niveau des compétences de la main-d'œuvre et accroître la pertinence des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail



Politique de cohésion après 2013

3. Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

- Inclusion active
- Intégration des communautés marginalisées dont les Roms
- Lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle
- Amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris soins de santé et services sociaux d'intérêt général
- Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales
- Stratégies de développement local / acteurs locaux



Politique de cohésion après 2013

4. Renforcement des capacités institutionnelles et administratives

- Investissements dans les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations et services publics dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance
- Renforcement des capacités des parties prenantes qui mettent en œuvre des politiques sociales, d'emploi et d'éducation ainsi que des pactes sectoriels et territoriaux afin de susciter une mobilisation en faveur de réformes au niveau national, régional et local



L'égalité des genres et la non discrimination au cœur du FSE

Deux priorités spécifiques et transversales

- Égalité hommes / femmes et conciliation travail / vie privée
- Lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle



Plus de valeur ajoutée à travers la transnationalité et l'innovation sociale

- Une exigence claire vis à vis des Etats membres
 - Le FSE encourage l'innovation sociale dans tous les domaines de son champ d'application
 - Les Etats membres soutiennent la coopération transnationale
- Un large choix pour les Etats membres dans le choix des thèmes
- Le renforcement du rôle de la Commission comme facilitateur



Politique de cohésion après 2013

Efficacité et performance

- **Introduction d'une conditionnalité ex-ante**
 - conditions pour des investissements efficaces
 - lien direct avec les objectifs thématiques

- **Conditionnalité ex-post dans le contrat de partenariat**
 - étapes, valeurs cibles / indicateurs de performance des PO
 - ciblage sur la réalisation des objectifs 2020
 - réserve de performance de 5% en fonction des progrès
 - en cas de performance insatisfaisante, la Commission peut suspendre les fonds ou corriger à la clôture

- **Conditionnalité macroéconomique**



Politique de cohésion après 2013

Mise en œuvre : soutien à une programmation intégrée

- Possibilité de programmes plurifonds
- Approche intégrée avec les initiatives locales de type LEADER (développement local mené par des acteurs locaux)
- Investissements territoriaux intégrés / zones géographiques, groupes cibles



Politique de cohésion après 2013

Mise en œuvre : partenariat et gouvernance à plusieurs niveaux

- Autorités publiques
- Partenaires économiques et sociaux
- Société civile (secteur associatif...)
- Implication dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de partenariat et des programmes



Politique de cohésion après 2013

Mise en œuvre : simplification

- Harmonisation des règles sur l'éligibilité des dépenses entre les différents instruments communautaires
- Extension du recours aux coûts simplifiés (jusqu'à 100 000 € en coût public et obligatoire en-dessous de 50 000 € pour le FSE)
- Clôture annuelle pour les projets réalisés
- Proportionnalité des contrôles



Calendrier

- **Décembre 2011 : Communication de la Commission – Cadre stratégique commun (CSC)**
- **Janvier 2012 : consultation publique sur cette Communication**
- **Juin 2012 : Proposition au Conseil et au Parlement européen sur le CSC**
- ***2012-2013 : Adoption du paquet législatif et accord sur le nouveau budget post 2013***
- **2014 : Entrée en vigueur et adoption des programmes**

